



victime d un mariage gris et je voudrais demander reparation

Par **lunaya**, le **03/10/2011** à **14:19**

je me suis mariee en decembre 2003 avec un algerien dont ses papiers arrivaient a expiration!!!n etant pas naive pourtant,il a su me manipuler (j avais 43 ans)en etant tres gentil avec mes enfants (ce qui pour moi etait tres important)... mais une fois le mariage passe tout a change!!!absences continuelles,manque de respect,jusqu aux coups.il ne voulait pas s occuper de mes enfants(mon fils age aujourd hui de 12 ans en est toujours marque et est suivi par un cmp!!!!il vidait le compte bancaire pour aller en algerie sans jamais nous y emmener!!!!est arrive tres vite le jour ou mes enfants avaient peur de me laisser toute seule avec lui!!!!le peu qu il a travaille, il ne nous a jamais laisse un centime pour manger.il nous amenait des sans papiers a la maison pour les heberger et je n avais pas un mot a dire!!!etc.....personnellement je suis atteinte d un handicap respiratoire severe et il a profite d une hospitalisation pour demenager l appartement et nous laisser sans un centime!!!3 moi apres nous etions en menace d expulsion qui a ete evite de justesse grace a mes demarches!!!aujourd hui je voudrais obtenir reparation ou tout au moins que ce mariage soit reconnu comme faux!!!!j ai aussi pris des coups car je n ai jamais voulu faire le necessaire pour qu il obtienne la nationalite francaise.et maintenant il fait des magouilles pour faire rentrer en fraude sa nouvelle femme algerienne...si vous pouviez m expliquer les demarches que je dois entreprendre(il fait des faux a la cpam pour ne pas travailler et etre paye!!!je suis desemparee car je n ai encore pas pu demenager et mes enfants ont peur qu il revienne me taper!!!dans l attente d une reponse,je vous prie d agreer mes salutations distinguees!!!

Par **Domil**, le **03/10/2011** à **15:04**

Avez-vous porté plainte lors des coups ?

Par **lunaya**, le **03/10/2011** à **15:48**

oui j ai depose des plaintes mais lorsqu il l a appris, il m a oblige a les faire enlever en m attendant derriere le commissariat de police avec un couteau et en me menacant de me faire enlever mes enfants je vivais sous la peur car il connait bcp de gens comme lui tres dangereux et violents!!!il voulait meme me faire perdre mon emploi d aide a domicile

Par **Domil**, le **03/10/2011** à **16:25**

et vous dites ne pas être naïve ?

Par **lunaya**, le **03/10/2011** à **17:15**

et croire faire lorsque vous avez peur???????DE PLUS IL VOULAIT UNE PREUVE ecrite de la police!!!!!!

Par **rosanita**, le **03/10/2011** à **20:06**

Demandez le divorce ou l'annulation de votre mariage.

Vous devriez aller voir un avocat

Par **lunaya**, le **03/10/2011** à **20:44**

merci de votre message!!!ns sommes divorces car il a fait un abandon de famille alors que j etais hospitalisee et branchee de partout et il est revenu en passant par la fenetre!!!!voila pourquoi nous avons peur!!!mais je pense bien aller voir un avocat.je voulais avoir quelques avis avant!!!comme je n ai personne pour m epauler , j ai besoin de conseils de personnes qui ont peut etre connu cette situation!!!

Par **rosanita**, le **03/10/2011** à **20:47**

s'il vous menace, portez plainte à la police ou à la gendarmerie.

Vous pouvez l'assigner devant le TGI en intentant une action en responsabilité civile et demander des dommages et intérêts

Par **lunaya**, le **03/10/2011** à **20:56**

merci de nouveau!!!est ce qu ils tiendront compte du fait qu il est parti depuis 2006 mais il revient en surprise car il me surveille pretendant que je suis tjs sa femme!!mais je vais contacter un avocat des demain matin!!! (le probleme de plus est que je n ai pas son adresse et il niera tout comme il le fait toujours!!!

Par **lunaya**, le **03/10/2011** à **20:57**

une autre question: aura t il le renouvellement de sa carte de 10 ans?

Par **rosanita**, le **03/10/2011** à **20:59**

Voyez un avocat

Par **rosanita**, le **03/10/2011** à **21:01**

Dénoncez le à la Préfecture, afin qu'on ne lui renouvelle pas son titre de séjour

Par **lunaya**, le **03/10/2011** à **21:13**

oh merci rosanita!!!je le ferai demain matin a la premiere heure!!!!merci merci!!! car il fait actuellement des magouilles pour que sa nouvelle femme rentre en france en faisant des faux!!!!il a meme besoin de ma signature.....mais plutot ne plus respirer que lui signer n importe quel papier!!!!

Par **Domil**, le **03/10/2011** à **21:59**

La préfecture ne fera rien. La loi disant qu'on peut retirer une carte de résident si le mariage a moins de 4 ans, ne s'applique pas aux Algériens. Son certificat de 10 ans a été acquis après une année de mariage (au lieu de 3 pour la carte de résident) et ne peut pas être retiré en cas de rupture de vie commune.

Par **lunaya**, le **04/10/2011** à **00:05**

nous avons eu 2ans et 4 mois de vie commune et je veux que l on renouvelle pas sa carte de 10 ans!!!il nous a fait trop de mal et de dettes pour que j en arrive a ce stade!!!je pense a mes enfants qui vivent dans la peur!!!vous etes juriste DOMIL?

Par **Domil**, le **04/10/2011** à **01:15**

Il n'a pas de carte de 10 ans, il a un certificat de 10 ans. Les Algériens ne sont pas sous le coup du CESEDA mais des accords bilatéraux de 1968 qui n'ont plus été modifiés depuis le

11 juillet 2001 et qui ne prévoient pas le retrait du certificat de résidence de 10 ans obtenue par mariage, en cas de rupture de vie commune

Son certificat de résidence va donc, je pense jusqu'en 2014 et sera renouvelé automatiquement (article 7 bis de l'Accord franco algérien du 27 décembre 1968)

Par **susana**, le **05/10/2011** à **11:26**

on courage

j'ai vécu 10 ans avec un algérien!!!!
ma liberté je la paye encore aujourd'hui!!!

ne baisse jamais les bras, la roue tourne!